

**RESOLUTION
SUR
LE PROGRAMME D'ACTION OCI-2025**

ADOPTÉES PAR LA

**44^{ème} SESSION DU CONSEIL
DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES**

(Session de la jeunesse, de la paix et du développement dans un monde de solidarité),

**ABIDJAN –REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
16-17 SHAWWAL 1438H
10-11 JUILLET 2017**

RESOLUTION N°1/44-POA
SUR
LE PROGRAMME D'ACTION : OCI-2025

La quarante-quatrième session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, (Session de la jeunesse, de la paix et du développement dans un monde de solidarité), tenue à Abidjan, République de Côte d'Ivoire, les 16-17 Shawwal 1438H (10-11 juillet 2017)

Se référant aux principes et objectifs énoncés dans la Charte de l'Organisation de la Coopération Islamique ;

Rappelant la Déclaration de la 3^{ème} Session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet, tenue à La Mecque, au Royaume d'Arabie Saoudite, les 6-7 DhoulQa'dah 1426 H (7-8 Décembre 2005) portant adoption du Programme d'action décennal de l'OCI (PAD) visant à relever les défis auxquels fait face la Oummah islamique au 21^{ème} siècle;

Appréciant le soutien et l'aide accordés par les États membres, les institutions de l'OCI, y compris les organes subsidiaires, les institutions spécialisées et affiliées, ainsi que les comités permanents, les partenaires internationaux et les autres instances compétentes au niveau de la mise en œuvre du PAD qui se termine en Décembre 2015;

Appréciant également les mesures prises par le Secrétariat général de l'OCI, y compris la tenue de la Réunion consultative des institutions de l'OCI (Djeddah, 7-8 Décembre 2014) et la série des réunions du Groupe intergouvernemental d'experts, des Hauts fonctionnaires et des Ministres des Affaires étrangères préparatoires à la 13^{ème} Session du Sommet islamique (10-13 avril 2016) aux fins de l'élaboration du nouveau programme d'action de l'OCI 2016-2025;

Prenant note du Communiqué final de la 13^{ème} Conférence islamique au Sommet (Istanbul 14-15 avril 2016) adoptant le Programme d'action OCI-2025 ; et de la Déclaration d'Istanbul qui s'est félicitée de l'adoption du document établissant des objectifs ambitieux dans divers domaines pour les États membres de l'OCI à atteindre au cours des dix prochaines années ;

Ayant examiné le Rapport du Secrétaire général sur le sujet et pris note du Plan de mise en œuvre détaillant les programmes et activités en termes de conceptualisation des 107 objectifs identifiés dans le cadre des 18 domaines prioritaires, émanant des déclarations du Sommet, des résolutions du CMAE,

des réunions ministérielles sectorielles, des comités permanents et des programmes de travail des institutions de l'OCI, et figurant dans le document OIC/CFM-44/2017/POA/SG-REP et son annexe;

1. **DEMANDE** à tous les États membres, aux organes et institutions de l'OCI, aux agences spécialisées des Nations unies ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées de prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre effective du programme d'action jusqu'en 2025.
2. **DEMANDE EGALEMENT** au Secrétaire général de solliciter les contributions des États membres et des institutions compétentes de l'OCI, y compris les Comités permanents, en vue de poursuivre l'élaboration du plan de mise en œuvre et, partant, préparer un rapport d'étape sur la mise en œuvre de l'OIC-2025.
3. **DEMANDE** au Secrétaire général de faire rapport de la mise en œuvre de la présente résolution à la 45^{ème} Session du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères, prévue en République Populaire du Bangladesh, en 2018.
